

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**du 15 décembre 2016**

Date de convocation : 9 décembre 2016

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19      Présents : 19

Procurations : 0

L'an deux mille seize, le 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

ABSENTS :

EXCUSES:

PROCURATIONS :

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

**Ajout point 14** : Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter le point n°14:  
Avenant au contrat de concession SEPA

**Approbation du procès-verbal :**

Le procès-verbal de la dernière séance est mis aux voix. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016.

**14 – Avenant au contrat de concession SEPA : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'établir un avenant au contrat de concession SEPA du 30 mars 2006 modifié par délibération du 30 mars 2015. La réalisation est effectuée en co-maîtrise d'ouvrage, avec une participation de 25 835 €, conformément à la convention entre le Département et la commune, (délibération du 8 août 2016).

**2 – Giratoire ZAC de la Bastide : adopté à l'unanimité**

La délibération du conseil municipal du 8 août 2016 précisait les modalités de financement et de réalisation du giratoire de la ZAC sur la RD 35 à inclure dans le bilan SEPA. Il convient désormais de signer la convention correspondante entre la commune et la SEPA.

**3 – DM n°2 : adopté 15 pour et 4 contre**

Monsieur le Maire présente le tableau des modifications nécessaires :

- virements de crédit en fonctionnement de 3 700 € pour équilibrer les dépenses dues aux charges de personnel de remplacement pour pallier les absences maladie, compensées par les remboursements en recettes par les assurances

- ajout en dépenses et recettes d'investissement de 2 140,29 €, montant non prévu par le SDEPA.

Patrick Moura demande « s'il n'y a pas de mal être au sein du personnel ».

**4 - DM n°3 adopté à l'unanimité**

Il s'agit de valider des écritures d'ordre concernant des frais d'études non suivis de travaux sur l'opération du centre commerçant.

**5 – DM n° 4 : adopté à l'unanimité**

Cette modification concerne toujours le centre commerçant. La SEPA n'ayant pas appliqué les indemnités de résiliation, la commune doit verser le montant de 13 608,79 € et encaisser un trop versé sur les appels de fonds pour un montant de 8 178,67 €. Des virements de crédits sont nécessaires pour solder cette opération.

**6 – Ligne de Trésorerie : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une ligne de trésorerie souscrite auprès de la banque postale et il propose de continuer à bénéficier de ce service pour un montant de 164 000 € au taux Eonia + marge de 0,99% l'an avec effet au 1er janvier 2017.

### **7 – Ouverture de crédits 2017 : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire précise que le CGCT dans son article L 1612-1 prévoit qu'il est possible d'engager des dépenses dont le montant maximum autorisé est de 397 900 €. Il est décidé à l'unanimité d'ouvrir le programme 294 : voirie 2017 pour un montant prévisionnel de 50 000 €.

### **8 – Convention captage de source : adopté à l'unanimité**

Une convention entre l'Entreprise Daniel et la commune fixe les modalités de captage de source. Antoine Cuyaubère donne lecture de la convention vue lors de la commission indivise qui s'est déroulée le 5 décembre dernier. Après discussion il est décidé à l'unanimité de proroger cette convention pour une période de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2019.

### **9 – Dénomination d'espaces publics : adopté 15 pour et 4 contre**

Monsieur le Maire propose de nommer la voie qui relie la voie Casalère vers la RD 35 « Rue Gaston Fébus » et après avis du comité consultatif, de nommer le nouvel espace attenant à la salle Jean Labarrère « Espace de l'Ouzom ». Michel Aurignac, estime que c'est faire trop d'honneur à Gaston Fébus que de lui donner une rue, « il a enlevé des terrains à Asson au profit de Bruges et de Lestelle », Marie Gabrielle Monset pense que le nom de Jean de Moule serait mieux approprié. M. le Maire rappelle que ce sujet a été vu en commission urbanisme et n'a alors pas fait l'objet de remarque.

### **10 – Projet de désenclavement des hautes estives du Groupement Pastoral de la vallée de l'Ouzom : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de donner un avis sur le projet de réalisation d'une mini piste de 4 500 m pour pérenniser le pastoralisme, aider les bergers en facilitant l'accès aux estives. Le financement sera assuré par le groupement pastoral.

### **11 – Groupement de commandes SDEPA : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle que la région Aquitaine devenue Nouvelle Aquitaine, impose des modifications, notamment en ce qui concerne l'adhésion au groupement de commandes de l'énergie avec le SDEPA, il est décidé à l'unanimité d'adhérer à ce nouveau groupement.

### **12– Cession de biens adopté 15 pour et 4 contre**

Monsieur le Maire précise que la vente envisagée de la Maison Pétrique et des terrains au prix estimé par le service des Domaines à 300 000 € n'a pu se faire. Il souhaite mettre la maison et la grange en vente au prix de 150 000 € net vendeur et de faire 3 lots à bâtir au prix de 60 € le m<sup>2</sup>. Le coût de l'opération est de 330 000 €, mais il y aura quelques frais de viabilisation. Michel Aurignac se dit gêné du fait qu'il y a une plus value. Monsieur le Maire dit que c'est du positif, et rappelle que les logements collectifs prévus en 2007 n'ont pas été réalisés.

### **13 - Statuts de la CCPN au 1er janvier 2017 : adopté à l'unanimité**

Il s'agit de mettre en conformité des compétences de la Communauté de Communes par rapport à la Loi NOTRe en date du 7 août 2015.

Les modifications statutaires principales concernant le champ des compétences de la CCPN portent sur :

- la compétence économique, désormais intégralement exercée par le CCPN hormis pour le commerce (Loi NOTRe)
- la compétence études transports et mobilités (précision statutaire)
- la véloroute (précision statutaire)
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (nouvelle compétence/Loi NOTRe)
- au sein des compétences environnementales :
  - ✓ la précision formelle des actions de développement forestier (précision statutaire)
  - ✓ la compétence plan climat air-énergie (nouvelle compétence/loi de transition énergétique)
- l'étude habitat adapté et sédentarisation gens du voyage (précision statutaire)
- les études pour la création d'équipements culturels communautaires (précision statutaire)

- le projet Païs (nouvelle délibération)
- au sein de la compétence assainissement, la précision, à ce stade, des compétences SPANC et pluvial (précisions statutaires)
- la compétence gestion de sites à gravats (précision statutaire)
- la participation à la réalisation du centre d'incendie et de secours (nouvelle compétence).

### **1 – Centre Commerçant : clôture de l'opération : *adopté à l'unanimité***

Le bilan de clôture est arrêté à la somme de 98 489,06 € TTC. La SEPA a indiqué ne pas vouloir appliquer les indemnités de résiliation et demande à la commune d'émettre un titre de recettes d'un montant de 8 178,67 € en remboursement d'un trop perçu par la SEPA.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire précise à Michel Aurignac que suite à sa demande au dernier conseil municipal sur l'appel d'offres voirie, et renseignements pris auprès de l'APGL, il n'y a pas lieu de délibérer.

- Monsieur le Maire annonce que la cérémonie des vœux 2017 est prévue le samedi 7 janvier à 11 heures à la mairie

- Delphine Craspay informe que le déménagement des classes de l'école du Bourg aura lieu le lundi matin à partir de 9 heures, tous les élus sont cordialement invités.

- Alexandre Larruhats signale que la borne destinée au rechargement des voitures électriques est installée avec un accès gratuit jusqu'à fin janvier. Il précise aussi que l'éclairage public sera allumé pendant les fêtes. En compte-rendu de la réunion du SEAPAN, il précise que les prix de l'eau et de l'assainissement sont maintenus, et un recensement des puits qui vont au collectif est en cours. Pour rappel ils sont à déclarer en mairie

- Corinne Panatier demande à Monsieur le Maire où en est le dossier de l'antenne relais. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier émanant d'un nouveau comité qu'il va recevoir très prochainement et leur parler de l'avancement de ce dossier.

Séance levée à 22 h 00